

Plessisville, lundi le 7 décembre 2009.



Donald Langlois,
préfet

Rick Lavergne,
s.tr., directeur général

Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Objet : question adressée à la MRC de L'Érable le 27 novembre (DQ13)

Inverness

Laurierville

Lyster

Notre-Dame-de-Lourdes

P paroisse de Plessisville

Saint-Ferdinand

Saint-Pierre-Baptiste

Sainto-Sophie-d'Halifax

Villo de Plessisville

Ville de Princeville

Villero

Madame Boutin,

La présente vise à vous transmettre, comme convenu, la réponse de la MRC de L'Érable à la question posée et transmise à la MRC par le document DQ13.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame Boutin, l'expression de mes respectueuses salutations.

Carl Plante, aménagiste
MRC de L'Érable





Question reçue le 27 novembre 2009 adressée à la MRC de L'Érable

Question 9

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les mesures spécifiques contenues dans votre schéma d'aménagement concernant les érablières exploitées et potentielles? Un extrait pertinent du schéma serait apprécié ?

Réponse de la MRC de L'Érable :

La réponse abordera la question des érablières en trois volets distincts : 1) le contenu au schéma d'aménagement actuellement en vigueur ; 2) le contenu du projet de schéma d'aménagement et de développement actuellement en cours de révision (second projet de schéma adopté mais non en vigueur), ainsi que ; 3) le contenu au règlement de contrôle intérimaire (règlement no 242 sur le contrôle du déboisement).

Le contenu concernant les érablières au règlement de contrôle intérimaire sur les éoliennes est abondamment traité au document de réponse issu du DQ5 retransmis récemment au BAPE (questions nos 4 et 6, tout particulièrement) de sorte que nous ne jugeons pas utile de reproduire le même texte une nouvelle fois. Ce règlement est toutefois très pertinent pour l'analyse de la question, nous vous référons ainsi au contenu formulé dans ledit document.

Nous croyons qu'il est pertinent de traiter des mesures des règlements de contrôle intérimaire puisque d'une part les normes qui y sont prescrites sont en vigueur et d'autre part elles se retrouveront vraisemblablement dans le prochain schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable.

1. Le contenu au schéma d'aménagement (en vigueur)

Le schéma (entrée en vigueur le 17 mars 1988) stipule :

1. Chapitre Un – Les Grandes orientations de l'aménagement , Section I – « l'agriculture » (pages 9 et 10)

(...)

Le concept de l'aménagement du milieu rural respecte le développement que l'agriculture a suivi, soit l'utilisation selon la capacité des sols : d'un côté la plaine du Saint-Laurent, où les sols sont de meilleure qualité, est principalement agricole tandis que dans les premières hauteurs des Appalaches, un autre type d'agriculture cohabite avec l'exploitation forestière.

Les trois quarts de la superficie en érablière se retrouve dans cette dernière division.

(...)

Les érablières doivent être conservées pour leur utilisation optimale soit la production acéricole. En ce sens la MRC s'en remet à l'application de la Loi sur la protection du territoire agricole par la CPTAQ.

2. Le contenu au Second projet de schéma d'aménagement et de développement, PSADR 2 (non en vigueur).

Le PSADR 2 (adopté le 27 novembre 2007) mentionne notamment (voici quelques extraits) :

Section 3 – Composantes du territoire, chapitre 3.1 – L'espace agricole et forestier, sous-chapitre 3.1.2 – Le portrait du territoire agricole, de l'agriculture et de la forêt

(...)

3.1.2.1.2 Le secteur appalachien

Le secteur appalachien, correspondant au territoire des municipalités d'Inverness, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et de la portion sud de Sainte-Sophie-d'Halifax, présente des caractéristiques favorables pour certaines formes d'agriculture (pâturage, vergers,...) mais plus contraignantes pour les grandes cultures comme le maïs. En effet, les pentes sont généralement fortes, les sols sont minces et le roc est souvent affleurant. La forte pierrosité est également une contrainte majeure à la culture des sols. Ces contraintes n'ont toutefois pas empêché le développement de l'agriculture. De nombreux élevages sont présents dans ce secteur toutefois dominé par l'acériculture.

Seuls les fonds de vallées et certains replats de ce grand ensemble présentent quelques caractéristiques propices aux grandes cultures.

Ce grand ensemble est fortement représenté par les érablières sucrières. Les espaces boisés ont été aménagés de façon à favoriser la croissance des érables à sucre et rouge. Les cédrières, les peupleraies, quelques noyeraies ainsi que les peuplements d'épinettes et de sapins subsistent également dans les vallées et les milieux humides.

(...)

3.1.2.4.1 L'évolution des activités

(...)

La culture forestière

Par ailleurs, les dénominations de la « MRC de L'Érable » et la région des « Bois-Francs » sont évocatrices quant au fondement et aux origines du développement du territoire : la forêt et la sylviculture. La totalité des milieux

forestiers de la MRC de L'Érable couvrent une superficie représentant environ 53% de l'ensemble du territoire. Ces activités jouent toujours un rôle important en terme d'activités économiques et d'identité régionale.

En ce sens, la population rurale de la MRC de L'Érable a développé une « culture forestière », liée à l'entretien de son espace boisé, la mise en marché du bois, la pratique de l'acériculture et la pratique de la récréation en milieu forestier. La MRC de L'Érable agit toujours comme chef de file dans le domaine forestier au Centre-du-Québec en ce qui concerne divers secteurs comme l'arrimage entre les aménagements forestier et acéricole, la formation forestière et le développement économique associés, de façon générale, à la foresterie.

(...)

3.1.2.4.2 Caractérisation des activités

(...)

L'acériculture et les érablières

L'acériculture constitue une forme d'agriculture traditionnelle mais toutefois non conventionnelle qui est d'une importance majeure et identitaire pour la MRC. En 1999, le territoire de la MRC de L'Érable comptait 489 producteurs acéricoles qui exploitaient 9 500 hectares d'érablières comportant environ 1,6 millions d'entailles. Par ailleurs, une superficie d'environ 5 500 hectares d'érablières demeure non exploitée (pas nécessairement exploitable), soit 36% des superficies en érablière de la MRC.

La force économique que constitue l'acériculture¹, représentée notamment par la Coopérative Citadelle de Plessisville, maintient son dynamisme malgré les variations récurrentes des prix des produits. Les entreprises acéricoles de la MRC de L'Érable exportent des produits issus de l'érable dans plus de 35 pays. La Coopérative Citadelle est d'ailleurs considérée comme un leader mondial dans la production, la transformation et la commercialisation du sirop et du sucre d'érable.

Le tableau suivant présente quelques données témoignant de l'importance du secteur mais également un aperçu du potentiel de développement pour la MRC :

¹ Malgré le fait que l'acériculture et la vente de bois à la ferme soient considérées comme des productions végétales ou des activités agricoles, soit par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, soit par Statistique Canada, celles-ci sont traitées séparément étant donné l'importance qu'elles revêtent pour la région. Les érablières de la MRC sont la source de millions de livres de sirop d'érable mais également de revenus importants pour la ferme en ce qui a trait à la vente de bois.

Tableau 4.1-1 - Érablières et acériculture dans la MRC de L'Érable à l'aube de l'an 2000

Statistiques acéricoles	
Producteurs acéricoles	489
Nombre d'entailles	1,6 M
Superficies d'érablières exploitées	9 500 ha
Superficies d'érablières non exploitées	Environ 5 500 ha
Proportion des érablières non exploitées	Environ 36%

Source : Leblanc, 1999.

Le développement de l'acériculture s'est effectué de façon accélérée depuis les 20 dernières années. En effet, le nombre d'entailles est passé, selon les estimations, de 0,97 million d'entailles en 1981 à 1,5 millions en 2001 (Stat. Can.)², soit plus de 50% d'augmentation. Vraisemblablement, il y a place à une hausse du nombre d'entailles et de la production de produits de l'érable, mais ce potentiel est freiné par les nouvelles règles qui régissent le marché et notamment en ce qui concerne les quotas. L'actuel contexte québécois de mise en marché porte à croire que dans l'avenir, les producteurs devront entrevoir différemment leur production annuelle.

Les érablières en exploitation, et plus particulièrement les érablières sucrières se retrouvent dans la partie appalachienne du territoire de la MRC. Dans les milieux légèrement plus humides ou aux reliefs plus planes, soit dans la moitié nord-ouest de la MRC, les érablières à érables rouges dominent. Le tableau suivant illustre, par municipalité, l'importance des érablières exploitées en terme de superficie :

Tableau 4.1-2 - Superficies d'érablières exploitées par municipalité

Municipalités	Pourcentage de la superficie exploitée dans la MRC de L'Érable	Nombre d'hectares exploités
Secteur appalachien		
Saint-Ferdinand	20	1 980
Sainte-Sophie-d'Halifax	13	1 228
Saint-Pierre-Baptiste	17	1 568
Inverness	28	2 545
Secteur de la pénéplaine appalachienne		
Princeville	6	601
Plessisville (P)	7	694
Lyster	3	244
Laurierville	3	321

² Toutefois, tel que le tableau en témoigne, le recensement de Leblanc (1999) a permis de dénombrer 1,6 millions d'entailles en 1999, ce qui démontre le clivage des statistiques entre les différentes sources.

Secteur de la plaine sablo-tourbeuse		
Notre-Dame-de-Lourdes	1	134
Villerooy	2	187
MRC de L'Érable	100	9 502

Source : Leblanc, 1999.

Les producteurs de la MRC de L'Érable possèdent de façon générale de petites érablières, en comparaison à certaines autres régions du Québec. Le tableau suivant permet de comparer la MRC de L'Érable à d'autres MRC « acéricoles » du Québec :

Tableau 4.1-3 – Exemples de la production acéricole dans d'autres MRC du Québec

Principales MRC acéricoles du Québec	Nombre de fermes déclarantes	Nombre de fermes déclarantes / km ²	Nombre d'entailles (millions)	Nombre d'entailles par érablière	Nombre d'entailles / km ²
L'Érable	402 (5 ^{ième})	0,31 (2 ^{ième})	1,5 (6 ^{ième})	3 754 (9 ^{ième})	1 168 (2 ^{ième})
L'Amiante	509	0,27	2,5	4 841	1 293
Beauce-Sartigan	439	0,22	1,7	3 862	842
Bellechasse	431	0,26	1,5	3 468	913
Le Granit	428	0,16	2,9	6 795	1 073
L'Islet	370	0,18	1,7	4 716	834
La Nouvelle-Beauce	273	0,34	0,7	2 690	926
Témiscouata	267	0,07	3,7	13 875	945
Robert-Cliche	254	0,31	0,6	2 598	796
Arthabaska	251	0,14	1,0	3 878	512
Les Etchemins	241	0,13	1,2	5 011	667
Lotbinière	234	0,14	1,0	4 190	594

Source : Statistiques Canada, 2001.

À la lumière de ces statistiques, on note que plus d'un acériculteur de la MRC de L'Érable possède une érablière de petite taille, par opposition à plusieurs MRC acéricoles. Aussi, la concentration d'acériculteurs est particulièrement forte sur le territoire. Le contexte économique affecte moins la région puisque plusieurs acériculteurs occupent prioritairement un autre emploi ou sont déjà agriculteurs (élevage). De plus, la proximité de Citadelle et de d'autres transformateurs jouent également un rôle positif.

(...)

3.1.2.4.3 Le lien entre l'agriculture et les caractéristiques physiographiques

Les activités agricoles sont directement liées au milieu physique du territoire et plus particulièrement au relief, au sol et au sous-sol, aux eaux souterraines et

de surface et aux microclimats. Ces différents facteurs conditionnent la localisation de pratiques agricoles spécifiques. Le tableau suivant présente les relations entre les caractéristiques agricoles et la physiographie distincte des trois secteurs de la MRC soit la plaine sablo-tourbeuse, la pénéplaine appalachienne et le secteur appalachien.

Tableau 4.1-4 – Relation entre les exploitations agricoles et la physiographie

Caractéristiques du milieu agricole	Secteur appalachien	Secteur de la pénéplaine appalachienne	Secteur de la plaine sablo-tourbeuse
Forte densité d'exploitations agricoles sur le territoire ³	+++	++	+
Dimensions des exploitations agricoles	+	+++	++ ⁴
Évaluation foncière des exploitations ⁵	+	+++	++
Salaires et dépenses faites par les exploitations	+	+++ ⁶	+
Revenus des exploitations	+	+++	+
Spécialisation des élevages	Bovins de boucherie	Bovins laitiers, porcs, volailles	Spécialités et laitiers
Spécialisation des cultures	Foin, pâturages, acériculture, sapins de Noël	Mais, orge, luzerne, foin	Spécialités (canneberge), avoine, foin
Vente de bois par la ferme	+++ ⁷	++	+

Source : MRC de L'Érable, 2005.

(...)

3.1.2.5.1 Le portrait de la forêt privée de la MRC de L'Érable

Dans la partie appalachienne, l'érablière sucrière domine l'ensemble des autres peuplements. Une grande quantité de peuplements, dont les érablières, a été aménagée au fil des décennies pour laisser place aux essences les plus recherchées. Par exemple, certaines érablières sont aujourd'hui composées presque exclusivement d'érables à sucre; le bouleau jaune, le hêtre, le tilleul, le cerisier tardif, le frêne d'Amérique et les conifères ayant souvent été récoltés.

L'analyse des cartes écoforestières de la région, publiées par le ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec, illustre la très forte proportion de peuplements composés d'érablières à érables rouges dans la moitié nord-ouest de la MRC, soit dans la partie de la plaine laurentienne. Dans cette

3 La densité des érablières est forte dans les Appalaches alors que les élevages et cultures diverses sont nombreux dans la pénéplaine appalachienne.

4 Les cannebergières sont de grandes exploitations agricoles dans la plaine sablo-tourbeuse mais les autres exploitations de ce territoire sont généralement de petite superficie.

5 Dans les Appalaches, ce sont les érablières qui haussent la valeur des évaluations foncières. Dans la pénéplaine ce sont les terres en culture et les bâtiments d'élevage.

6 73% des salaires et 72% des dépenses des exploitations agricoles sont faites dans la pénéplaine appalachienne.

7 Les exploitations agricoles appalachiennes mettent en marché 70% du bois coupé par les exploitations agricoles de la MRC.

portion du territoire, les sapinières sont fortement représentées de sorte que la moitié des peuplements forestiers de toute la MRC est dominée par ces deux types de peuplements : 29 % pour le premier, 21 % pour le second.

Dans la portion des Basses-Terres-du-Saint-Laurent, les forêts naturelles actuelles ne sont pas bien représentées par des forêts dimériques de feuillus. Il y a peu de vieilles forêts et la grande quantité de milieux humides ou mal drainés favorise la croissance et l'occupation de l'espace par des peuplements plutôt résineux.

Quant à l'évolution récente du couvert forestier, rappelons que quelques feux de forêt ont balayé certaines parties du secteur nord de la MRC au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}. Il importe également de considérer la forte exploitation forestière durant la période de la colonisation. Ces événements ajoutés à la perte de superficies agricoles au profit de superficies forestières explique la relative rareté de forêts plus âgées ainsi que la grande quantité de forêts représentées par des essences pionnières (peupliers, sapins, érables rouges, bouleaux) au détriment d'une faible proportion de forêts composées d'essences normalement retrouvés dans les forêts dimériques du sud du Québec (pruche, tilleul, hêtre, ces derniers succédant à l'érable à sucre,...

Le tableau suivant illustre les plus importants peuplements identifiés sur les cartes écoforestières couvrant le territoire de la MRC :

Tableau 4.1-5 – Peuplements forestiers de la MRC de L'Érable

Peuplements	Nombre d'hectares	Pourcentage par rapport à l'ensemble des peuplements
Érablière rouge	17 822,39	28,81
Sapinière	12 856,65	20,78
Érablière sucrière	8 395,75	13,57
Bétulaie (bouleaux)	3 379,20	5,46
Pessière (épinettes)	3 012,60	4,87
Peupleraie (peupliers)	2 308,64	3,73
Mélézin (mélèzes)	946,07	1,53
Pinède (pins)	242,95	0,39
Cédrière (thuyas)	112,38	0,18
Autres résineux	7 962,62	12,87
Autres feuillus	4 819,04	7,79
TOTAL	61 858,29	99,98

Source : MRC de L'Érable, 2005, interprétation des cartes écoforestières du MRNFP.

La forêt privée de la MRC est généralement exploitée par des exploitations agricoles qui mettent en marché du bois pour bonifier les revenus qu'ils obtiennent de leurs productions agricoles ou par des exploitants forestiers qui aménagent leurs forêts.

Les coupes pour le marché du bois de chauffage sont par ailleurs importantes dans la MRC de L'Érable.

Section 3 – Composantes du territoire, chapitre 3.1 – L'espace agricole et forestier, sous-chapitre 3.1.3 – Les enjeux du territoire agricole et forestier

(...)

3.1.3.7 Les érablières : santé, revenus, prélèvements forestiers

Les possibilités forestières que recèlent les érablières de la région sont sous-exploitées. Le relevé de l'Agence forestière des Bois-Francs dans le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée du Centre-du-Québec (2001), ainsi que le potentiel de développement acéricole de la MRC de L'Érable relevé par l'étude de Leblanc (1999) permet de témoigner de l'importance de l'acériculture, des érablières et d'une saine la gestion des érablières dans la MRC de L'Érable.

Malgré le potentiel théorique révélé dans les études, certaines interrogations persistent quant à la croissance optimale du développement de la ressource et des produits qui y sont tirés : les verglas, les pluies acides, les déficits hydriques en période de canicule estivale, les chablis, les coupes forestières abusives et l'âge avancé de certaines érablières dont la régénération est absente, interfèrent sur le développement optimal et durable de la ressource du territoire de la MRC.

Il existe un divage entre les prélèvements forestiers en érablière et l'acériculture : les producteurs acéricoles sont très réticents à l'idée de couper un érable qui est entaillé chaque année et qui garantit un revenu moyen et régulier.

Toutefois, les intervenants du milieu acéricole s'entendent pourtant sur la nécessité du prélèvement d'arbres dans les érablières afin de maintenir et d'améliorer la santé du peuplement ainsi que d'en assurer la pérennité. La production de bois de chauffage est importante mais les arbres coupés pour ces fins sont rarement des érables matures entaillés le printemps précédent.

3.1.3.7.1 Profil des producteurs acéricoles : revenus et dépenses

Bien que la MRC de L'Érable fasse preuve de dynamisme et de leadership en acériculture au Québec, la situation financière des exploitants de la région pourrait être meilleure. En effet, il est difficile de gagner des revenus importants de cette industrie étant donné les coûts qui sont importants périodiquement engendrés.

Un investissement moyen correspond à environ 8 à 10 dollars par entaille pour la récolte d'eau d'érable seulement. Considérant la cabane à sucre et les

installations pour faire bouillir le produit, les investissements atteignent en moyenne 22 à 28 dollars par entaille. Ainsi, il est difficile de justifier un tel investissement lorsque la moyenne productive québécoise est aux alentours de 2,3 livres de sirop par entaille (1 kilo) et que les revenus sont aux environs de 2 dollars la livre (donc environ 4,6 dollars par entaille). Le producteur peut donc difficilement espérer faire des bénéfices avant la 6^{ième} année de production, ce qui exclut tout nouvel investissement, toute nouvelle dépense ou l'achat de l'érablière. L'investissement est important pour le nouveau producteur et l'évolution récente des prix des terres avec érablière en augmente le coût.

Le Comité de références économiques en agriculture du Québec mentionnent par ailleurs, dans l'AGDEX 318/821a (1996), que le total des investissements pour une érablière de 3000 entailles se chiffre à 42,52 dollars par entaille ou 127 549 dollars au total. Selon les chiffres moyens retenus, le bénéfice net d'exploitation se chiffre à seulement 166 dollars. Les données proviennent d'estimations faites en 1996 et par conséquent, la situation a évolué depuis, et plus particulièrement en ce qui a trait à la valeur à l'achat de l'érablière.

Quant au rendement et à la qualité des produits de la région, le tableau suivant résume certaines statistiques pour l'année 2002 :

Tableau 4.1-6 - Statistiques sur la production acéricole, MRC de L'Érable et Centre-du-Québec

Données acéricoles pour 2002 dans la MRC de L'Érable et le Centre-du-Québec	
Revenus déclarés provenant de l'acériculture (dans la MRC de L'Érable)	8,65 M\$
Rendement (dans le Centre-du-Québec)	2,18 livres/entaille
Sirop extra clair (AA) mis en marché (C.-d.-Q.)	12 %
Sirop clair (A) mis en marché(C.-d.-Q.)	59 %
Sirop médium (B) mis en marché (C.-d.-Q.)	22 %
Sirop ambré (C) mis en marché (C.-d.-Q.)	4 %
Sirop foncé (D) mis en marché (C.-d.-Q.)	3 %
Quantité de sirop mis en marché (C.-d.-Q.)	5,92 millions de livres

Source : MAPAQ, 2002.

Section 3 – Composantes du territoire, chapitre 3.1 – L'espace agricole et forestier, sous-chapitre 3.1.4 – Les grandes orientations, objectifs d'aménagement et de développement

3.1.4.1 Grandes orientations d'aménagement

(...)

3.1.4.1.4 Aménager les érablières du territoire de façon durable et intégrée en améliorant les pratiques acéricoles et les prélèvements sylvicoles

L'activité acéricole étant prépondérante sur son territoire, la MRC de L'Érable souhaite instaurer de nouvelles pratiques de gestion des érablières afin d'assurer la pérennité de la ressource et d'assurer le développement de cette activité agricole. En ce sens, il est nécessaire de permettre à la collectivité de tirer des revenus supplémentaires issus d'une diversification des activités dans les érablières, notamment en effectuant des prélèvements à caractère sylvicole. Ce renouveau acéricole permettra de renforcer l'image de marque dont la MRC de L'Érable souhaite se doter en devenant un leader dans l'aménagement intégré, durable et innovateur des érablières tout en favorisant la utilisation des milieux ruraux.

3.1.4.2 Objectifs généraux

(...)

3.1.4.2.4 Améliorer la santé écologique des érablières parallèlement à la santé économique du milieu rural

À l'instar de la situation qui prévaut au Québec, la santé des érablières de la MRC n'est pas optimale. Ainsi, selon l'Agence forestière des Bois-Francs (2001), la forêt d'érables et autres feuillus associés offre la meilleure possibilité de prélèvement de matière ligneuse dans le Centre-du-Québec pour la prochaine décennie. La cohabitation des activités acéricoles et forestières semble toutefois incompatible. Par cet objectif, la MRC souhaite initier une démarche d'aménagement innovatrice dans les érablières favorisant le rajeunissement et la dynamisation des peuplements, afin d'offrir un prélèvement intéressant de matière ligneuse pour l'industrie forestière et apporter ainsi un revenu supplémentaire pour les propriétaires. La santé des érablières sera améliorée tout en assurant la pérennité de la ressource. Cette approche permettra de contribuer à la reconnaissance nationale de la MRC de L'Érable comme lieu de référence en aménagement des érablières.

Moyens de mise en œuvre :

Il s'agit d'établir des mesures concrètes d'aménagement acéricoforestier chez les propriétaires d'érablières qui sont prêts à tirer une valeur ajoutée à l'acériculture traditionnelle, tout en assurant la pérennité de la ressource. Un soutien financier, de concert avec l'Agence forestière des Bois-Francs, est à mettre sur pied. Les propriétaires d'érablière qui visent l'aménagement intégré de leur érablière devront respecter des normes d'aménagement incluses au document complémentaire mais pourront, en contrepartie, obtenir un financement partiel pour des travaux spécifiques et innovateurs.

3.1.4.3 Objectifs spécifiques

(...)

3.1.4.3.7 Améliorer les pratiques acérico-sylvicoles par l'application d'une méthode basée sur l'écologie des érablières

La MRC de L'Érable souhaite appliquer une méthode pratique de gestion innovatrice des érablières de son territoire. Par cet objectif, la MRC de L'Érable vise à assurer le maintien de ce patrimoine distinctif, favoriser le prélèvement de matière ligneuse, prioriser le renouvellement des arbres et encourager la vitalisation du milieu rural.

Moyens de mise en œuvre :

L'Agence forestière des Bois-Francs ainsi que d'autres acteurs régionaux sont interpellés pour la réussite de cet objectif. La MRC de L'Érable édicte, dans le document complémentaire, une méthode de pratiques acérico-sylvicoles basée sur l'écologie des érablières. Ainsi, selon le sol, le microclimat local, la santé des érables, etc. il est proposé des traitements sylvicoles spécifiques.

La MRC de L'Érable applique les dispositions du document complémentaire, ce qui doit impérativement permettre de concilier les objectifs d'aménagement et d'exploitation des ressources acéricoles et forestières, avec des préoccupations de gestion intégrée et de protection du milieu.

(...)

3.1.4.3.10 Accentuer la reconnaissance nationale de la MRC comme « Région de l'érable » par excellence

La MRC de L'Érable croit que la reconnaissance d'une identité régionale permet d'engendrer de multiples bénéfices socio-économiques pour la collectivité régionale.

Les moyens de mise en œuvre :

La MRC considère que la réalisation de cet objectif nécessite une concertation régionale par le biais de moyens diversifiés. Cet objectif ne recèté pas qu'une importance agricole mais ce secteur d'activité (le monde agricole) doit être à l'initiative de cette reconnaissance. Le nom de Région de L'Érable implique que le caractère distinctif de la MRC doit transparaître à plusieurs égards. Pour ce faire, la MRC de L'Érable doit améliorer la gestion sylvicole de ses érablières mais également favoriser, grâce à son soutien aux acteurs de développement locaux et régionaux, le développement de nouveaux produits agro-alimentaires ayant des thématiques identitaires forts comme l'érable, etc.

3. Le contenu du règlement de contrôle intérimaire no 242 sur le contrôle du déboisement (en vigueur depuis le 21 août 2002 mais modifié à trois reprises depuis, dont la dernière en 2008)

Le RCI no 242 mentionne, à propos des érablières (extraits les plus pertinents) :

CHAPITRE II

(...)

2.4 Terminologie

Érablière: peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable de 4 hectares ou plus et sans égard à l'unité d'évaluation foncière ;

Érablière entaillée: peuplement forestier dans lequel il y a une récolte de l'eau d'érable par un procédé dormé ;

CHAPITRE IV

4.1 APPLICATION

Les présentes dispositions s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de l'Érable à l'exception des terres du domaine public.

(...)

4.1.3 BANDES DE PROTECTION BOISÉE ET PRÉLÈVEMENTS PERMIS

Seule la coupe forestière correspondant à un prélèvement inférieur à 40% du volume de bois commercial induant les chemins de débardage et réparti uniformément par période de 10 ans est autorisée dans les bandes de protection boisée.

(...)

4.1.5 PROTECTION DES ÉRABLIÈRES

Une bande de protection de 30 mètres le long d'une érablière doit être préservée où seuls les prélèvements forestiers conformes à l'article 4.1.3 sont autorisés.

(...)

4.1.7 PRÉLÈVEMENTS EN ÉRABLIÈRE

La coupe d'arbres dans une érablière, sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie, est interdite.

4. Les érablières en exploitation et potentielles en résumé

Nous pouvons dénoter les grandes lignes suivantes :

1. La région de L'Érable est fortement représentée par les érablières sucrières, tout particulièrement dans la partie appalachienne de la MRC ;
2. Toutefois, à l'échelle du territoire de la MRC, c'est l'érablière à érable rouge qui domine, puisqu'elle est omniprésente dans la portion de la plaine du Saint-Laurent ;
3. De très nombreuses érablières sont en exploitation mais elles sont généralement de petites dimension si on les compare aux grandes exploitations du Témiscouata, par exemple. La densité est par ailleurs très forte dans la MRC de L'Érable, ce qui fait sa force et contribue à son identité ;
4. Il y a également de nombreuses autres érablières « potentielles » de cartographiées sur le territoire, ce qu'avait démontré l'étude de Leblanc (1999). Toutefois, sur le terrain, il appert qu'une majorité de ces érablières sont « potentielles » mais de façon théorique seulement : la carte écoforestière peut être dans l'erreur sur de nombreux peuplements qui ne sont pas des érablières, la densité d'érables peut être trop faible, la pente du terrain peut être trop forte, les peuplements ne sont pas en santé, ils sont inaccessibles, ou autres raisons. De sorte que plusieurs disent : « ce qui peut être exploité, est déjà exploité ». La MRC n'a toutefois pas vérifié si le projet éolien pourrait permettre de rendre accessible certains fonds de lots par l'aménagement et l'entretien de nouveaux chemins forestiers, ce qui aurait comme conséquence bénéfique de pouvoir exploiter de nouvelles érablières, autrement inaccessibles ;
5. Le caractère identitaire de la population de la région à l'égard de l'acériculture est fort. La ville de Plessisville est d'ailleurs « la Capitale mondiale de l'érable » et la coopérative Citadelle, la plus importante au monde dans ce domaine, a également son siège social à Plessisville. De nombreux autres transformateurs tirent également leur épingle du jeu dans la région ;
6. À l'instar de la CPTAQ, la MRC de L'Érable protège les érablières de son territoire par des mesures inscrites dans l'un ou l'autre des règlements de contrôle intérimaire en vigueur ;
7. La MRC encourage néanmoins les travaux acérico-sylvicoles appropriés dans certaines érablières afin d'améliorer leur vigueur, donc leur santé, donc la quantité de sève et la qualité chimique de celle-ci. Augmenter substantiellement les prélèvements forestiers dans les érablières permettrait également de raffermir le secteur forestier de la région, déjà un leader à plusieurs égards ;

8. Grâce au contenu des règlements de contrôle intérimaire no 242 (contrôle du déboisement) et no 270 (éoliennes), les érablières sont protégées.

En complément de la présente réponse, nous soulignons que la demande d'autorisation du promoteur à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'aménagement du parc éolien est riche d'information visuelle et technique sur la question du respect des érablières et des types de boisés en cause. Suite au dépôt de cette demande, la MRC de L'Érable s'est prononcée favorablement sur l'aspect des impacts sur l'agriculture et la forêt, notamment en prenant recommandation de son comité consultatif agricole (l'acériculture est considérée comme une activité agricole).
